

---

**Formation par alternance**  
**MFR CENTRE YONNE**

---

La Maison Familiale Centre Yonne est une association qui propose un accompagnement aux jeunes de la 4<sup>ème</sup> au Bac Pro avec également des CAP. Notre maison est spécialisée dans les métiers de la cuisine et de l'agriculture, mais accepte tous les projets professionnels en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Notre accompagnement se caractérise par des valeurs fortes et une approche mise en œuvre par la pédagogie de l'alternance et par la vie en collectivité avec l'internat.

En tant qu'association, nous avons vocation à rayonner sur notre territoire et à offrir à tous ses acteurs privés comme publics nos services et notre accompagnement. C'est dans cette optique que nous mettons nos locaux et équipements en location lorsque ces derniers sont disponibles, à des tarifs abordables.

1. Information sur nos locaux disponibles à la location en gestion libre

Sont proposés à la location :

- Notre internat avec une capacité de couchage (lits + matelas) de 85 places.
- Nos 3 salles de classe qui peuvent être utilisées comme salles de travail ou pour toute autre activité.
- Nos réfectoires, une grande et une petite salle d'une capacité totale de 70 couverts.
- Notre cuisine professionnelle avec ses équipements : deux fours, deux sauteuses de 120 L, trois réfrigérateurs, une cellule de refroidissement (si besoin), plaque à induction, poêles, casseroles et ustensiles, plonge avec lave-vaisselle professionnel, (deux planchas gaz sur demande).
- Notre grande salle dans l'annexe extérieure, d'une superficie de 170 m<sup>2</sup>, qui peut être divisée en deux salles de 85 m<sup>2</sup> avec grande cloison amovible. Cette salle peut faire office de salle de réception, de banquet ou autre. Elle peut accueillir 120 personnes assises avec tables et chaises fournies.
- Un bel espace extérieur de plus de 4 000 m<sup>2</sup> avec cours et espaces verts.
- Un autre espace extérieur est également compris dans la location, un terrain de foot situé entre la rivière et l'enceinte de l'établissement.

Avec l'internat sont compris pour chaque couchage : 1 protège matelas, 1 traversin et 1 couette. **Le linge de nuit n'est pas fourni, il doit être apporté par vos soins.**

Avec la cuisine sont compris la vaisselle et les couverts de cantine pour 85 personnes. **Le linge de cuisine n'est pas fourni, il doit être apporté par vos soins.**

Pour information, tous les jeudis soir de 18h à 20h, l'AMAPP Verdeau, une association de vente directe de produits bios et locaux, dispose d'un accès à la cour et au préau de l'annexe extérieure pour réaliser ses livraisons à ses adhérents qui se rendent sur place.

---

**MFR CENTRE YONNE**

---

**Formation par alternance  
MFR CENTRE YONNE**

---

2. Grille tarifaire

Les tarifs sont établis par période de l'année :

- tarifs été du 16 avril au 15 octobre,
- tarifs hiver du 16 octobre au 15 avril.

Un forfait par nuit jusqu'à 40 personnes est proposé, puis tarification à la nuitée au-delà (une nuitée = 1 nuit pour 1 personne).

Cette tarification comprend les couchages et l'ensemble de nos salles de travail, réfectoire et grande salle. L'accès à notre cuisine professionnelle et aux équipements liés est proposé en option.

Si vous ne souhaitez pas faire le ménage une option ménage vous est proposée.

Une participation à la taxe sur les ordures ménagères vous est demandée.

Une adhésion à notre association vous est également demandée.

	Tarifs été en euros	Tarifs hiver en euros
Forfait nuitée jusqu'à 40 personnes	750	900
Nuitée supplémentaire	15	17
Option notre cuisine et son matériel	500	500
Option ménage	500	500
Ordures ménagères	90	90
Adhésion	40	40

3. Conditions de location

Pour valider la réservation, le contractant devra respecter la procédure et les délais détaillés ci-dessous (paragraphe 4).

Les arrhes à verser s'élèvent à 25% du montant total de la location. Elles doivent être versées à la signature du contrat pour confirmer la réservation après un délai de pré-réservation de 14 jours maximum entre l'établissement du contrat et la réception de ce dernier signé.

Le solde doit être versé 1 mois avant la prise de la location.

Les chèques de paiement ou de caution doivent être établis à l'ordre de « Maison Familiale Rurale du Jovinien ».

Les virements bancaires doivent être émis vers le compte :  
IBAN : FR76 1100 6420 0061 0152 1500 166  
BIC : AGRIFRPP810

---

**MFR CENTRE YONNE**

**Formation par l'alternance dans les métiers de la restauration et de l'agriculture**

3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> EA • CAP PSR • Bac Pro CGEA Support Grandes Cultures / Polyculture Élevages

1, Chemin d'Armeau • 89 330 Villevallier • 03 86 91 12 15 • mfr.villevallier@mfr.asso.fr

**www.mfrvillevallier.fr**

---

**Formation par alternance  
MFR CENTRE YONNE**

---

Le contractant devra souscrire une assurance (responsable occupant à titre provisoire) couvrant sa responsabilité civile, dégâts des eaux, incendie. Il devra fournir une attestation d'assurance 1 mois avant la prise de la location. Si le jour de la prise de location ce document est manquant, la location et toutes les sommes déjà versées seront perdues.

Les chambres sont équipées de lits (individuels ou suspendus) avec sommier et matelas. Tous les couchages sont fournis avec 1 protège matelas, 1 traversin et 1 couette. Le linge de lit n'est pas fourni, ni aucun linge de toilette.

Lorsque l'option « cuisine » est souscrite, cette dernière comprend notre matériel de cuisine (professionnel) et la vaisselle et couverts de cantine pour 85 personnes. Aucun linge de cuisine n'est fourni.

Agrément : nos locaux sont agréés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports depuis le 7 août 1980.

Les locaux après inspection de la commission de sécurité le 18 août 2023, ont reçu l'avis favorable de l'Inspection Départementale des Services Incendies et de Secours de l'Yonne. Les installations d'alarme incendie, et d'éclairage de secours seront respectées et en aucun cas neutralisées.

Les locaux et le matériel doivent être rendus propres (possibilité option ménage à 500€). Pour cela le matériel de nettoyage est mis à disposition pour permettre leur entretien. Dans le cas où les locaux seraient rendus sales, le ménage sera facturés 500 euros (chèque de caution). Les produits d'entretien ne sont pas fournis.

Deux chèques de caution vous seront demandés : un chèque de 1 000€ concernant le matériel, et un chèque de 500€ concernant la propreté des locaux et les ordures (tris sélectifs).

En cas de désistement :

- Du bailleur, celui-ci sera tenu de rembourser les arrhes versées par le locataire s'il se désiste plus de quatre semaines avant la prise d'effet du bail. S'il se désiste moins de quatre semaines avant la prise d'effet du bail, il devra rembourser le double des arrhes au locataire.
- Du locataire, celui-ci perdra les arrhes s'il se désiste plus de quatre semaines avant la prise d'effet du bail, s'il se désiste moins de quatre semaines avant la prise d'effet du bail, il versera en outre au propriétaire, la différence entre les arrhes et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.

---

**MFR CENTRE YONNE**

**Formation par l'alternance dans les métiers de la restauration et de l'agriculture**

3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> EA • CAP PSR • Bac Pro CGEA Support Grandes Cultures / Polyculture Élevages

1, Chemin d'Armeau • 89 330 Villevallier • 03 86 91 12 15 • mfr.villevallier@mfr.asso.fr

[www.mfrvillevallier.fr](http://www.mfrvillevallier.fr)

---

**Formation par alternance  
MFR CENTRE YONNE**

---

4. Procédure de réservation

Veillez bien respecter les instructions suivantes :

- Envoyez par email ([mfr.villevallier@mfr.asso.fr](mailto:mfr.villevallier@mfr.asso.fr)) :
  - vos prénom et nom et adresse (si vous réservez pour le compte d'une société ou association, raison sociale et prénom/nom du représentant légal).
  - numéro de téléphone
  - vos dates de location souhaitées
  - le nombre de personnes
  - prise ou non de l'option cuisine

Attention, cet email pose une option sur les dates mais ne valide aucunement la réservation, seule la réception des arrhes et du contrat signé confirme la réservation.

- Vous recevrez un contrat dans un délai de 7 jours.  
Vous devez nous retourner sous 7 jours :
  - le contrat signé par courrier, email (scanné, pas de photo) ou en main propre.
  - le paiement des arrhes par chèque, espèces ou virement bancaire

A ce stade, la réservation est réputée confirmée.

- 1 mois avant la location vous devez :
  - avoir payé le solde de la location par chèque, espèces ou virement bancaire
  - nous avoir envoyé par courrier, remise en main propre ou email votre attestation d'assurance et vos chèques de caution.

Dans le cas de non réception du solde, la location et les arrhes versées seront perdues.  
Dans le cas de non fourniture de l'attestation d'assurance et des chèques de caution avant la prise de location, la location et toutes les sommes versées seront perdues.

- Le jour même de la prise de location (prise de rendez-vous avec notre agent d'astreinte), le signataire du contrat ou son représentant fera un état des lieux, recevra les clés, les instructions liées à la sécurité et devra signer le document y afférant.

---

**MFR CENTRE YONNE**

**Formation par l'alternance dans les métiers de la restauration et de l'agriculture**

3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> EA • CAP PSR • Bac Pro CGEA Support Grandes Cultures / Polyculture Élevages

1, Chemin d'Armeau . 89 330 Villevallier • 03 86 91 12 15 • [mfr.villevallier@mfr.asso.fr](mailto:mfr.villevallier@mfr.asso.fr)

[www.mfrvillevallier.fr](http://www.mfrvillevallier.fr)